CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CHAMP D'APPLICATION
Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **Conditions** »), sont applicables à tout contrat conclu par la société **ABBOTT RAPID DIAGNOSTICS SAS** société par actions simplifiée au capital de 5.633.494,00 euros, ayant son siège social au 40/48 rue d'Arcueil, 94150 Rungis et dont le numéro d'identification est 533 658 993 00035 RCS Créteil, en vue de la vente de produits auprès de clients professionnels, tels que les laboratoires, centres hospitaliers, cliniques, maisons de retraite, pharmacies ou toute autre institution poursuivant une activité médicale de soins à destination des patients, à l'exclusion de toute personne physique agissant pour ses propres besoins personnels.
Toute commande emporte de plein droit, de la part du Client, son adhésion pleine et entière aux Conditions, nonobstant toute stipulation contraire figurant sur ses commandes ou correspondances, Les conditions générales ou spéciales du Client sont expressément exclues et n'engagement en aucun cas ABBOTT RAPID DIAGNOSTICS SAS.

2. DEFINITIONS
Pour l'application des présentes, les termes ci-dessous auront les définitions correspondantes :
« **Client** » : tout professionnel contractant avec le Vendeur.
« **Contrat** » : ensemble contractuel constitué par les présentes Conditions, toute commande et tout autre document convenu et signé par les Parties.
« **Partie** » : ABBOTT RAPID DIAGNOSTICS SAS d'une part et le Client d'autre part, ensemble les « **Parties** ».
« **Produits** » : Tests rapides de Diagnostic in Vitro
« **Vendeur** » : ABBOTT RAPID DIAGNOSTICS SAS, dont l'identification est détaillée ci-dessus.

3. COMMANDES
3.1 Les commandes peuvent être adressées au Vendeur : par fax au numéro suivant : 01 72 74 33 04, par mail : AIL.CSFR@abbott.com, par courrier à l'adresse suivante : ABBOTT RAPID DIAGNOSTICS SAS 40/48 rue d'Arcueil, 94150 Rungis, via la plateforme internet DIAG DIRECT.
3.2 Pour pouvoir être validée toute commande doit impérativement comporter : le code client et les coordonnées détaillées, le libellé complet de chaque Produit, le numéro de code de chaque Produit, la quantité de chaque Produit commandé, le prix unitaire HT de chaque Produit commandé tel qu'indiqué dans notre tarif, la référence de la commande écrite, et le délai et le lieu de livraison souhaités.

4. PRIX
4.1 Le Vendeur se réserve le droit de modifier les prix et conditions de vente. Dans ce cas, il en informe le Client dans les meilleurs délais. Toute modification ne sera applicable qu'aux commandes futures.
4.2 Les prix sont établis hors taxes, TVA en sus.
4.3 Sauf convention expresse contraire, pour des livraisons transport express en France Métropolitaine s'entendent CIP (le lieu de destination convenu, Incoterms 2023).
4.4 Sous un certain seuil de commande des frais supplémentaires de transport en France Métropolitaine sont facturés en sus au Client comme suit : frais de port : 25,00 € HT jusqu'à 250 € HT d'achats, franco de port à partir de 250,00 € HT. Par ailleurs il y aura des frais de port de 40 €HT pour les commandes à livraison le jour suivant (passée conformément à l'article 9.3).
4.5 Les prix pour les expéditions à destination des DOM-TOM et de l'étranger s'entendent (selon le choix du Vendeur ou comme convenu par les Parties) soit DAP (rendu au lieu de destination) soit DDP (rendu droit acquittés).

5. CONDITIONS DE PAIEMENT
5.1 Nos factures sont payables à :
ABBOTT RAPID DIAGNOSTICS SAS 40/48 rue d'Arcueil, 94150 Rungis par tous moyens, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture. A défaut de paiement dans ce délai, des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal seront dues de plein droit au Vendeur sans aucune formalité ni mise en demeure préalable. De même le Client sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, le Vendeur se réservant le droit de demander la compensation de son entier préjudice si les coûts de recouvrement sont plus élevés.
En outre, l'absence de paiement au terme prévu dans la facture, entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate, le cas échéant, de toutes les échéances restant à courir ainsi que des factures émises et non échues.
5.2 Le Vendeur se réserve expressément le droit d'exiger le paiement d'acompte à la commande en cas de défaillances répétées de la part du Client. De même, en cas de retard de paiement, Le Vendeur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler l'exécution des commandes en cours sans mise en demeure préalable.
5.3 Aucune remise ou ristourne ne saurait constituer un droit acquis pour le Client au-delà du délai et des conditions auxquelles pour lequel ils ont été accordés.

6. RESERVE DE PROPRIETE
6.1 LES PRODUITS LIVRES RESTENT LA PROPRIETE EXCLUSIVE DU VENDEUR JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DE LEUR PRIX EN PRINCIPAL ET INTERETS.
6.2 En cas de non-respect par le Client d'une ou des échéances de paiement, la restitution des Produits au Vendeur, s'effectuera aux frais, risques et périls du seul Client après simple demande par lettre recommandée avec accusé de réception. La vente sera alors résolue de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le Vendeur se réserve le droit de demander.
Pour l'application de la réserve de propriété, si les Produits vendus ont fait l'objet d'une intégration au sein d'autres produits, le Vendeur sera en droit d'en demander la restitution dans les mêmes conditions, si ces produits peuvent être séparés sans subir de dommage. En cas de transformation ayant abouti à la création d'un nouveau produit, le Vendeur pourra demander la restitution de ce nouveau produit dans la mesure permise par la loi. En cas de biens fongibles, le Vendeur pourra restituer des produits strictement interchangeables avec ceux dont la restitution est demandée Le Client pourra revendre des Produits dont la propriété est réservée uniquement dans le cadre de son activité habituelle et normale. Il s'engage alors à informer son acheteur que lesdits Produits sont grevés d'une clause de réserve de propriété et à avertir le Vendeur de cette cession. Le Vendeur pourra revendiquer les Produits entre les mains de cet acheteur.

7. CONDITIONS D'UTILISATION
7.1 Le Client déclare acquérir les Produits en sa qualité de professionnel et posséder les compétences et connaissances nécessaires à l'utilisation des Produits.
7.2 Plus particulièrement, il s'engage à respecter scrupuleusement toutes les instructions du Vendeur et plus spécialement en matière de sécurité et d'environnement pour le stockage, la conservation, la manutention, l'utilisation et le traitement des Produits. Dans le cas où il revendrait les Produits à un tiers, il s'engage à transmettre ces instructions à son acheteur et à informer le Vendeur par écrit préalable à toute livraison des Produits. En cas de mise à la disposition sur le marché de produits par le Client à des tiers, il appartient au Client de prendre les mesures appropriées afin de se conformer aux dispositions du Règlement (UE) 2017/746 relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro sur les obligations incombant aux distributeurs (opérateurs économiques).
7.3 Le Client s'engage également à porter à la connaissance et à faire accepter par son acheteur les présentes Conditions en ce qu'elles portent sur la limitation de responsabilité et les garanties données par le Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit de refuser une livraison vers une destination soumise à des conditions particulières d'exportation ou dans laquelle la réglementation applicable aux Produits pourrait être différente. Toutefois, l'absence de refus de la part du Vendeur ne saurait être interprétée comme un engagement de la part de celui-ci, quant à la capacité de l'acheteur à respecter les réglementations ou conditions d'exportation du pays.
7.4 Le Client doit respecter dans le cadre de ses activités commerciales toutes les lois et réglementations applicables, y compris toutes les lois et réglementations applicables contre la corruption.
7.5 PRODUITS GRATUITS. Les Produits gratuits livrés à des fins éducatives, d'évaluation ou de démonstration ne doivent être ni facturés, ni vendus, ni négociés pour un remboursement avec un tiers ou tout régime d'assurance ou organisme de gestion des soins ou d'un programme de remboursement du gouvernement.

8. FORCE MAJEURE ET ASSIMILE
La responsabilité du Vendeur est expressément exclue en cas de force majeure ou d'évènements fortuits ou de tous évènements indépendants de sa volonté tels que définis par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence notamment, décision d'une autorité administrative ou gouvernementale, guerre, grève, lock-out, accident, incendie, gel, inondation, intempérie, interruption des moyens de communication et de transport, blocus, cessation de production ou de livraison par son fournisseur ayant pour conséquence d'empêcher ou de retarder l'exécution de l'une de ses obligations au titre du Contrat.

9. LIVRAISONS
9.1 Sauf convention expresse contraire (notamment en application de l'article 4,5), et conformément à l'incoterm CIP, la livraison a lieu lors de la remise des Produits au premier transporteur. Le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits vendus a lieu au départ des entrepôts du Vendeur.
9.2 Les Produits et leurs emballages voyagent toujours aux risques et périls du Client lequel, en cas de dommages, doit exercer son recours contre le transporteur, dans les conditions des articles L. 133-1 et suivants du Code de commerce.
9.3 Le délai de livraison standard est de 3 jours ouvrés suivant le jour de la passation de la commande. Les commandes pour livraison le jour ouvré suivant doivent être soumises avant 12h30 le jour ouvré de la commande.

10. RETOURS DE PRODUITS
Aucun retour de Produits ne sera accepté sans l'accord écrit préalable du Vendeur précisant la nature, la quantité et la valeur des marchandises qui pourraient éventuellement en faire l'objet. Cet accord écrit n'impliquera toutefois aucune reconnaissance de responsabilité de la part du Vendeur.
Dans certaines circonstances, les Produits peuvent être retournés pour échange ou contre avoir, mais seulement dans les quatorze (14) jours suivant la réception des Produits et sous certaines conditions. Tous les retours doivent avoir l'approbation écrite préalable du Vendeur. Tous les retours seront soumis à des frais de manutention/réapprovisionnement / retour d'un montant de 100 €HT.

11 GARANTIES
11.1 Les réclamations concernant les défauts ne pourront être prises en considération, à peine de déchéance, que si elles sont transmises dans les 2 (deux) jours ouvrés de la réception, par notification écrite au Service Qualité en mentionnant : la date de la commande, la date de livraison du Produit, le numéro du lot incriminé, le motif détaillé et l'objet de la réclamation, la date et le numéro de la facture.
Dans tous les cas de figure, ne seront remplacés que les Produits retournés dans les conditions ci-dessus et dont le caractère défectueux aura été confirmé par le Service Qualité du Vendeur.
Il incombe au Client d'informer immédiatement le Vendeur en cas de non-conformité des produits avec le Règlement (UE) 2017/746 relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro.
11.2 Le Vendeur garantit le Client contre tout vice caché. Le Client devra, informer par écrit le Vendeur du vice affectant le produit dans le mois suivant la découverte dudit vice caché.
11.3 Toute garantie du Vendeur sera exclue, dans la mesure permise par la loi, dans les cas visés à l'article 8, ou en cas de mauvaise utilisation des Produits, ou d'utilisation non conforme aux recommandations d'emploi ou à la législation en vigueur, de transformation, de traitement ultérieur ou incorporation des Produits, d'utilisation particulière des Produits non prévue dans le Contrat ou d'utilisation dans un pays étranger non autorisé au préalable par le Vendeur, de manipulation, stockage ou conservation inappropriés ou non conformes aux recommandations du Vendeur.
11.4 Toutes les recommandations faites par le Vendeur en ce qui concerne l'utilisation et le traitement des Produits livrés, se fondent sur une information, des méthodes et des pratiques réputées fiables à la date de la mise en circulation.
11.5 Le Vendeur ne peut offrir de garantie et sa responsabilité ne saurait être engagée pour les risques de développement d'un Produit à savoir si l'état des connaissances scientifiques et techniques, au moment où il a mis le Produit en circulation, ne permettait pas de déceler l'existence du défaut.
11.6 Dans toute la mesure permise par la loi et sauf faute lourde ou dol ou dommage corporel, la responsabilité du Vendeur est strictement limitée, tous sinistres confondus et sur quelque fondement que ce soit, à un montant égal à dix fois le prix HT du Produit vendu.
11.7 En application de l'article 2254 du code civil, en cas de manquement par le Vendeur sa responsabilité ne saurait être recherchée au-delà d'un délai d'un an à compter de la survenance du fait générateur de celle-ci.

12. EXIGENCES REGLEMENTAIRES ET EN MATIERE DE QUALITE
Le Client se conformera aux exigences suivantes :
12.1. Conserver tous les Produits reçus du Vendeur dans les conditions de stockage indiquées sur l'étiquette du Produit. Les zones de stockage doivent être propres, sèches et maintenues dans la plage de température requise pour le Produit concerné. Les réfrigérateurs et les congélateurs calibrés seront utilisés pour le stockage à 2-8°C et <-18°C comme requis pour des produits spécifiques.
12.2. S'assurer que les Produits sont transportés vers les sites du Client conformément aux conditions de stockage spécifiées sur l'étiquette du Produit.
12.3. Stocker de façon séparée les Produits, à la fois par type de produit et numéro de lot, afin d'assurer une expédition précise.
12.4. Utiliser un système de rotation des stocks pour tous les Produits ayant une durée de vie déclarée afin d'éviter que les produits dépassent la date de péremption.
12 .5. Tenir des registres de distribution pour les Produits fournis aux tiers, notamment :
(a) Nom et adresse du destinataire,
(b) Nom du Produit et identifiant unique du dispositif (IUD) figurant sur l'étiquette du Produit,
(c) Date d'expédition,
(d) Quantité de Produit expédié,
(e) Numéro de lot du Produit expédié (si la commande a été faite avec plus d'un lot du Produit, les numéros de lot et la quantité de chaque lot doivent être enregistrés).
12.6. Agir en cas de réception de tout Avis de Sécurité ou tout rappel de Produits du Vendeur concernant des questions réglementaires ou de qualité affectant le Produit. Notamment, communiquer ces avis aux clients du Client et, en cas de rappel de Produits, exécuter les actions prédéfinies de récupération et de remplacement des Produits dans les délais indiqués par le Vendeur.
12.7. Communiquer au Vendeur toutes les plaintes reçues concernant les Produits aussi rapidement que possible, et dans tous les cas dans les 24 heures.
12.8. Informer immédiatement le Vendeur de toute communication écrite, électronique ou orale qui allègue un défaut en matière d'identité, de qualité, de durabilité, de fiabilité, de sécurité, l'efficacité ou de performances d'un Produit après sa mise en vente ou des plaintes, incidents ou événements ayant entraîné la mort ou des blessures graves dans le cadre des Notifications d'Incidents pour les Dispositifs Médicaux Européens et les conclusions sur les risques pour la sécurité des utilisateurs, patients ou autres personnes liées au Produit.
12.9. Observer toutes les directives et instructions du Vendeur en ce qui concerne la promotion et la publicité des produits. Aucun matériel publicitaire ne sera publié sur Internet ou imprimé avant que le Vendeur n'ait obtenu l'autorisation par le biais du Formulaire d'Autorisation de Marketing d'Abbott Rapid Diagnostics.
12.10. Autoriser le Vendeur, moyennant un préavis raisonnable et aux heures ouvrables d'auditer le système de qualité certifié par le Client et le respect de ces conditions générales.

13. DIVERS
13.1. Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des présentes conditions, à quelque moment et pour quelque cause que ce soit, ne pourra être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
13.2. En application du régime de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), la société ABBOTT RAPID DIAGNOSTICS (n° Siret 533 658 993 00035) est enregistrée au registre des producteurs et s'est vue délivrer par l'ADEME les identifiants uniques suivants : (i) FR012995_05XWMY pour la filière des Équipements électriques et électroniques (EEE) ; (ii) FR028932_01FANF pour la filière des Emballages Ménagers (EMBM) et (iii) FR028932_06YNES pour la filière des Piles et Accumulateurs.

14. JURIDICTION ET LOI APPLICABLE
LA LOI APPLICABLE EST LE DROIT FRANÇAIS.
POUR TOUTE CONTESTATION OU LITIGE, RELATIF A LA CONCLUSION, LA VALIDITE, L'INTERPRETATION OU L'EXECUTION DES CONTRATS DE VENTE REGIS PAR LES PRESENTES CONDITIONS, LES TRIBUNAUX DE NANTERRE SONT LES SEULS COMPETENTS MEME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

15 - TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL. Le suivi des ventes peut donner lieu à un traitement de données à caractère personnel du Client par le Vendeur. Ces données sont utilisées aux fins de suivi des commandes, livraisons, facturation, recouvrement, mise en œuvre de la garantie et information des clients sur les produits. Le Vendeur s'engage à traiter ces données personnelles dans le respect de la Réglementation applicable en matière de Données personnelles et en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données personnelles et à la libre circulation de ces données ainsi que la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés » modifiée. Les personnes concernées bénéficient ainsi d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données les concernant. Elles bénéficient également d'un droit à la portabilité des données et d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer ces droits ou pour en savoir plus sur la manière dont le vendeur traite les données personnelles, les personnes concernées peuvent contacter le Délégué à la Protection des Données Europe désigné par Abbott https://www.abbott.com/eudpoform.html. Dans le cas où le Client serait également amené à traiter des données personnelles du Vendeur pour les besoins de la passation et du suivi des commandes, il s'engage à respecter la Réglementation sur les Données Personnelles telle que définie ci-dessus.
16 - RESPECT DES CLAUSES D'EMBARGO US. Le Client reconnaît savoir que le Vendeur en tant que filiale d'une société américaine est soumis à la réglementation de certaines agences du gouvernement des Etats Unis, y compris et notamment, du Département du Trésor des Etats Unis qui interdit la vente, l'export, et la dissémination de produits et technologie dans certains pays tels que l'Iran, la Syrie, le Myanmar (Birmanie), la Corée du Nord, le Soudan et Cuba. Le Client garantit qu'il ne vendra pas, directement ou indirectement les produits à des clients dont il sait ou suspecte qu'ils revendront ou exporteront les produits à des tiers situés dans ces pays. Par ailleurs, tout engagement de fourniture par le Vendeur de produits, d'informations ou d'assistance technique est soumis aux lois des Etats Unis relatives aux licences et transfert de technologie et de produit y compris et notamment le « Export Administration Act » de 1979 et les réglementations édictées par le Département du Commerce, de l'Industrie et de la Sécurité. Le Client accepte de coopérer avec le Vendeur pour les besoins du respect de cette réglementation.
Mise à jour : 06.07 2025.